

14-11-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 14 NOVEMBRE 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

389-2016

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 6, 11 et 24 octobre 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2016 (art. 176.4);
6. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité;
7. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;
8. Demande de modification de données cadastrales - Lot 5 360 411;
9. Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) – Demande d'appui;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Embauche de deux pompiers à temps partiel (Alex Bergeron et Étienne Desjardins);
11. Société Manaction inc. - Demande d'accès à des informations relativement aux interventions incendie;
12. Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne (1 023,84 \$);

VOIRIE

13. Chemin Pointe-à-Roméo - Paiement des cotisations 2015-2016 et 2016-2017 - Déneigement et sablage (2 x 400 \$);
14. Déneigement du stationnement de la mairie - Octroi d'un contrat;

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Augmentation de la réserve pour la vidange des boues de 15 000 \$;
16. Résultat de la procédure d'enregistrement – Règlement n° 335-2016 - Mise aux normes des étangs aérés (emprunt de 6 404 359 \$);
17. Résultat de la procédure d'enregistrement – Règlement n° 336-2016 – Abroger le Règlement d'emprunt n° 273-2013 décrétant une dépense n'excédant pas 4 670 859 \$ pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et pour la construction du réacteur biologique;
18. Vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3 - Paiement à Centrix Environnement (106 105,05 \$ avant taxes);
19. Installation d'un puits absorbant au 460, rue Mayrand (demande de M. Dominique Allary);

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Entretien de la patinoire, hiver 2016-2017 - Résultat d'ouverture des soumissions n° LO-PT01.11-2016;
21. Déneigement de la patinoire - Octroi d'un contrat;
22. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 – Autorisation à M. Olivier Vachon pour compléter et signer la demande;
23. Guignolée 2016 – Demande de contribution de la part des Chevaliers de Colomb;
24. École secondaire de l'Érablière – Autorisation pour la Course en couleurs 2017;
25. Parution d'une offre d'emploi – Directeur ou directrice au Service des communications, des loisirs et de la culture;
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

390-2016

Procès-verbaux

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 6, 11 et 24 octobre 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

391-2016

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 1 581 551,12 \$ (chèques n^{os} 25 276 à 25 416) et les salaires de 136 855,25 \$ du mois d'octobre 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

Dépôt de l'état des
revenus et des dépenses
au 31 octobre 2016

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2016.

Point n° 6

Rapport du maire,
situation financière

Le maire fait un discours aux citoyens sur son rapport concernant les surplus de l'année 2015, la situation financière 2016 et sur les orientations pour 2017 de la Municipalité.

392-2016

Calendrier des séances
ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 qui débiteront à 20 h :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| • Lundi, le 9 janvier; | • Lundi, le 10 juillet; |
| • Lundi, le 13 février; | • Lundi, le 14 août; |
| • Lundi, le 13 mars; | • Lundi, le 11 septembre; |
| • Lundi, le 10 avril; | • Mardi, le 10 octobre; |
| • Lundi, le 8 mai; | • Lundi, le 13 novembre; |
| • Lundi, le 12 juin; | • Lundi, le 11 décembre. |

2. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit donné par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

393-2016

Lot 5 360 411

- Demande de modification
de données cadastrales

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 360 411 n'appartient pas à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois puisqu'elle ne détient aucun titre à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a jamais occupé ni entretenu ce terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

- de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de rectifier le plan cadastral rénové concernant le titre de propriété du lot 5 360 411;
- d'autoriser M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint, à signer le formulaire *Demande de modification de données cadastrales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

394-2016

Programme de crédit de
taxes foncières agricoles

- Appui au maintien

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu;
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année;
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires;
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT QUE la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec, alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

CONSIDÉRANT QU' aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années, l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux reliés à la fiscalité foncière;

CONSIDÉRANT QUE les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois demandent au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

395-2016

Sécurité publique

- Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité publique doit procéder à l'embauche de deux pompiers afin de remplacer ceux qui ont quitté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels :

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Alex Bergeron	15 novembre 2016
Étienne Desjardins	15 novembre 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

396-2016

Société Manaction inc.

- Accès aux informations

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S3-4) prévoit que :

Art. 13 : « *Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...* »;

Art. 34 : « *Toute les municipalités locales sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causées et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.* »;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2016, le conseil de la MRC de Matawinie a adopté la résolution numéro CM-136-2016 en vue d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a mandaté la société Manaction inc. afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la révision dudit schéma requiert un nombre important de données telles que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, les données détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 396-2016

CONSIDÉRANT QUE les données requises sont compilées par le ministère de la Sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

CONSIDÉRANT QUE pour simplifier les processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

- d'autoriser le chargé de projet, soit la société Manaction inc., d'accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
- de demander au chargé de projet de retransférer à la Municipalité l'ensemble des données qui lui sont relatives, une fois celles-ci analysées et compilées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

397-2016

Croix-Rouge canadienne

- Contribution annuelle

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de payer à la Croix-Rouge canadienne un montant de 1 023,84 \$ représentant le coût de la contribution annuelle pour maintenir l'entente de services aux sinistrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

398-2016

Chemin de la Pointe-à-Roméo

- Paiement de cotisations

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de deux terrains sur le chemin privé de la Pointe-à-Roméo et qu'elle désire payer une quote-part pour en financer l'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser :

- une dépense de 400 \$ représentant la quote-part pour l'entretien du chemin privé de la Pointe-à-Roméo pour 2015-2016 (déneigement et entretien d'été);
- une seconde dépense de 400 \$ représentant la quote-part pour ce même chemin, pour 2016-2017 (déneigement et entretien d'été).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

399-2016

Mairie – Déneigement
du stationnement

- Déneigement Y. Harnois

** Le conseiller Sylvain Trudel déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur ce point en raison d'un lien de parenté. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.*

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de mandater Déneigement Yanick Harnois à exécuter le déneigement et le déglacage du stationnement de la mairie pour l'hiver 2016-2017, pour un montant de 1 750 \$, et ce, selon le cahier de charges n° TP-DN01.11-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

400-2016

Hygiène du milieu
- Réserve pour vidange
des boues de l'usine
d'épuration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité perçoit des deniers pour la vidange des boues de l'usine d'épuration, inscrits au budget sous l'appellation « Disposition des boues (réserve) », et que les montants budgétisés doivent être accumulés annuellement dans cette réserve;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que ces sommes soient utilisées pour les fins auxquelles elles ont été prélevées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu qu'une somme de 15 000 \$, prise à même le budget 2016, soit déposée et ajoutée à la réserve de disposition des boues de l'usine d'épuration.

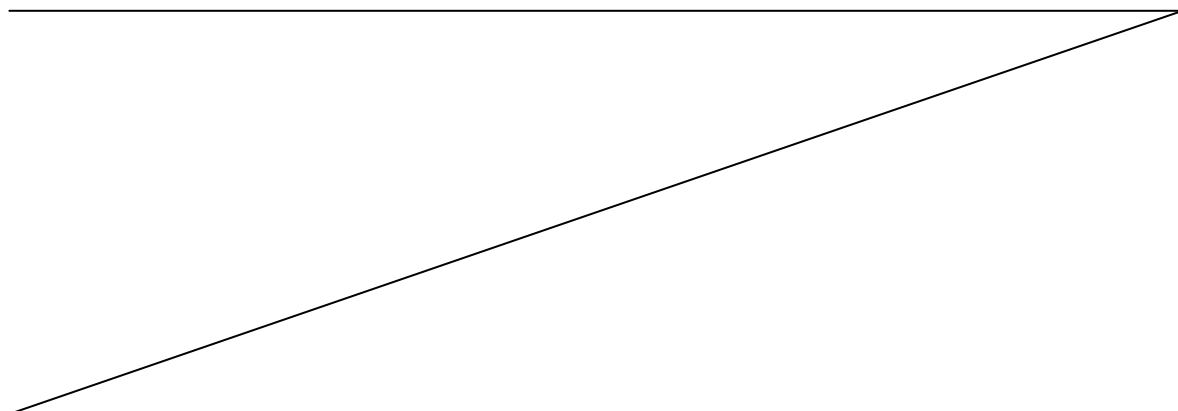
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 16

Règlement n° 335-2016
- Période d'enregistrement

Le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 20 octobre 2016 sur l'approbation du Règlement d'emprunt n° 335-2016 est déposé par le secrétaire-trésorier :



SUITE DU POINT N° 16



REGISTRE POUR RÉFÉRENDUM

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2 art. 518 à 559).
Pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

LE RÈGLEMENT N° 335-2016 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 6 404 359 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES ÉTANGS AÉRÉS ET, POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 404 359 \$

CERTIFICAT suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur : **le Règlement numéro 335-2016.**

Je soussigné,

René Charbonneau	Responsable du registre
_____ Nom	_____ Titre

de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

_____ 426 _____

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

_____ 54 _____

Que le nombre de demandes faites est de :

_____ 0 _____

Que le **Règlement numéro 335-2016** est réputé approuvé
(Règlement, résolution, ordonnance)
par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat
à Saint-Félix-de-Valois le 20 octobre 2016.




Signature

Responsable du registre

Titre

Point n° 17
Règlement n° 336-2016
- Période d'enregistrement

Le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 20 octobre 2016 sur l'approbation du Règlement d'emprunt n° 336-2016 est déposé par le secrétaire-trésorier :



REGISTRE POUR RÉFÉRENDUM

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2 art. 518 à 559).
Pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

LE RÈGLEMENT N° 336-2016 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 273-2013 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 4 670 859 \$ POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'USINE D'EPURATION ET POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR BIOLOGIQUE ET, POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 4 670 859 \$

CERTIFICAT suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur : **le Règlement numéro 336-2016.**

Je soussigné,

René Charbonneau	Responsable du registre
Nom	Titre

de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

425

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

53

Que le nombre de demandes faites est de :

0


Que le **Règlement numéro 336-2016** est réputé approuvé
(Règlement, résolution, ordonnance)
par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat
à Saint-Félix-de-Valois le 20 octobre 2016.



Signature

Responsable du registre

Titre

401-2016

Vidange et disposition
des boues, étangs aérés 2 et 3
- Paiement à Centrix Env.

CONSIDÉRANT

la résolution n° 240-2016 allouant un contrat pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés 2 et 3 à la compagnie Centrix Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de payer à Centrix Environnement inc. le certificat de paiement n° 1, au montant de 106 105,05 \$ avant taxes. Ce montant est pris à même la réserve créée à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

402-2016

460, rue Mayrand
- Puits absorbant

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de procéder à l'installation d'un puits absorbant en face du 460, rue Mayrand. L'entretien de ce puits sera sous la responsabilité du propriétaire de l'immeuble situé à ladite adresse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

403-2016

Loisir, culture et
vie communautaire
- Entretien patinoire
et sentiers glacés
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU'

un appel d'offres a été publié dans le journal l'Action, édition du 2 novembre 2016, pour l'entretien de la patinoire extérieure et des sentiers glacés du centre Pierre-Dalcourt durant l'hiver 2016-2017 (cahier de charges n° LO-PT01.11-2016);

CONSIDÉRANT QUE

trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE

ces soumissions ont été ouvertes le 14 novembre 2016 à 10 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint/ secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M^{me} Annie Pellerin de M. René Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE

ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	MONTANTS
Jean-Christophe Labrie	18 000 \$
Robin Desrosiers	20 200 \$
Casse-croûte Haloa	22 900 \$

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 403-2016

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour l'entretien de la patinoire extérieure et des sentiers glacés du centre Pierre-Dalcourt durant l'hiver 2016-2017, soit celle de M. Jean-Christophe Labrie, au montant de 18 000,00 \$, et ce, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° LO-PT01.11-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

404-2016

Surfaces glacées du centre
Pierre-Dalcourt - Déneigement

- M. Christian Ducharme

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un contrat avec M. Christian Ducharme afin qu'il puisse exécuter le déneigement des surfaces glacées au centre Pierre-Dalcourt lors de l'hiver 2016-2017, pour un montant de 2 860,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

405-2016

Relâche scolaire
et garde estivale

- Demande de subvention

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser M. Olivier Vachon, directeur du Service des loisirs par intérim, à compléter et signer le formulaire requis dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

406-2016

Guignolée 2016

- Aide financière

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'allouer une contribution de 300,00 \$ à la Guignolée afin d'aider les familles les plus démunies de Saint-Félix-de-Valois à passer un meilleur temps des fêtes en recevant des paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

407-2016

École secondaire
de l'Érablière

- Course en couleurs 2017

CONSIDÉRANT

la demande de l'École secondaire de l'Érablière afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité pour la tenue de la Course en couleurs Ariane Gingras 2017;

CONSIDÉRANT QUE

les profits amassés seront remis à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière et au Programme Ouverture sur le Monde de l'école secondaire de l'Érablière;

